

# LES COOPÉRATIONS ENTRE POUVOIRS PUBLICS ET ASSOCIATIONS : DES PRATIQUES INNOVANTES

## LA COOPÉRATION ENTRE POUVOIRS PUBLICS ET ASSOCIATIONS, L'UTILITÉ SOCIALE DES ASSOCIATIONS SUR LEUR TERRITOIRE

### ► Exemples du pôle associatif du Pays Mélois et du pôle animation de Rai

Comment consolider les relations entre pouvoirs publics et associations ? Comment inscrire son projet associatif dans une politique territoriale ?

Les associations renvoient souvent une image de « quémendeurs » auprès des pouvoirs publics ; ce qui nécessite de définir des partenariats entre les collectivités et les associations, des collaborations pour éviter cette image négative. Une concertation de l'ensemble des partenaires identifiés autour d'un projet sur un territoire permet d'éviter les risques de « guichet » auxquels les financeurs se sentent parfois réduits.

La présentation du parcours de deux structures locales permet de témoigner de la façon dont elles sont parvenues à construire des partenariats financiers et techniques et d'expliquer comment la mobilisation des acteurs de l'accompagnement peut faciliter la construction de partenariats.

## TÉMOIGNAGES

**Madame Virginie HEREAU**, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes du Pays Mélois et Monsieur François BRESSON Vice-président en charge de la vie associative au sein de la Communauté de Communes présentent le fonctionnement du Pôle associatif du Pays Mélois.

«Le Pays Mélois est un pôle rural attractif, qui offre un cadre de vie favorable par son caractère rural et son tissu associatif fort. La CDC est compétente pour la construction, l'entretien et la gestion, y compris en régie, des équipements touristiques, sportifs, culturels, sanitaires et sociaux. A ce titre, elle gère les subventions en direction tant des associations, qui dans leurs statuts s'adressent à l'ensemble de la population de la CDC, que de tout projet individuel intéressant le territoire et organise des rencontres programmées tout au long de l'année. Elle leur apporte un soutien technique et financier fort.

Afin de consolider les relations entre pouvoirs publics et associations, les habitants de la Communauté de Communes du Pays Mélois peuvent profiter de toutes les infrastructures existantes sur le territoire, ainsi en Pays Mélois 1 personne sur 3 est au moins membre d'une association. Des outils au service des associations ont été créés (un guide des associations, un journal, un forum des associations...).

Il existe une réelle concertation de l'ensemble des partenaires identifiés autour des projets sur ce territoire grâce notamment au PEL qui permet d'organiser et valoriser le dynamisme local autour des acteurs issus du tissu associatif tout en mettant en valeur les richesses de ce territoire rural par la mise en œuvre d'activités de pleine nature autour du lac et de la voie verte, d'activités culturelles et de loisirs et à des conventions d'objectifs.

L'intérêt de cette politique est que l'ensemble des acteurs locaux participe activement à la vie du territoire, cela constitue l'élément majeur du projet de territoire. En effet, les associations représentent un vecteur privilégié pour parvenir à une meilleure connaissance par les citoyens de l'action développée au sein de la Communauté de Communes. »

## TÉMOIGNAGE

**Estelle MARTIN**, Directrice du Pôle d'animation de Rai et Monsieur **MAROT** Maire de Rai présentent le fonctionnement du Pôle animation de Rai : un partenariat entre la collectivité et les associations :

« La commune est plutôt bien dotée en équipement. De ce fait, des enquêtes ont été menées pour recueillir des projets liés aux activités des jeunes. La commune a recruté une personne afin de coordonner ce projet, vitaliser le territoire et redonner du souffle aux associations. La coordinatrice du projet a fait un travail de diagnostic par rapport à la vie associative. Directrice du centre de loisirs, elle a également rencontré les parents, les enfants et les responsables des associations pour recenser les besoins.

Le besoin le plus exprimé était le besoin de communication entre les associations d'où l'idée de créer un forum adressé aux habitants, pour regrouper les associations, créer un collectif et un espace de partage des savoir-faire.

Sur 12 associations, 10 ont participé activement à ces regroupements qui ont permis de mettre en lumière une nécessité de travailler sur une mutualisation des besoins (comme par exemple l'achat d'un minibus utilisable par tous) et une mutualisation des informations.

Ainsi une commission de mutualisation d'informations et donc un développement d'outils de communication ont été mis en place ; ainsi qu'un comité des adolescents. Ce comité des ados a créé une gazette soutenue dans le cadre du programme envie d'agir. Les jeunes se sont intéressés à tout.

Le pôle d'animation se situe par conséquent entre la collectivité et tous les habitants, il a pour objet principal de fédérer les associations. Chaque projet est discuté au sein de ce pôle qui a mis en place un comité de pilotage présidé par le Maire et dont le rôle est de faire un bilan et une évaluation des nouveaux projets. Cela est nécessaire car tout le monde avance dans le même sens et cela donne une légitimité aux actions menées.

Pour les collectivités locales cela apporte plus de transparence et une volonté de créer un outil pour la mettre en œuvre. A partir du moment où chaque chose est exposée, tout est retranscrit dans la plus grande transparence ».

La discussion doit être ouverte entre les élus et les associations, afin de pouvoir fonctionner en bonne intelligence il faut pouvoir se comprendre. En posant clairement les enjeux communs il est plus facile de s'entendre. Formaliser les choses permet également de faire passer les messages de chacun. Les structures doivent valoriser leurs propres actions en fonction de leur territoire d'intervention.

Pour cela les partenariats doivent s'organiser en amont et faire entrer les actions **dans un projet de territoire**.

La **phase de diagnostic** est un enjeu majeur pour la réussite d'un projet territorial : c'est une étape très importante car elle permet une rencontre entre plusieurs visions et entre plusieurs souhaits des acteurs locaux qui sont les habitants, les élus et les associations. La manière de travailler est simple : il faut s'interroger sur les envies des élus locaux et des élus des associations, et les projets se rencontrent.

### ► L'évaluation des projets

Les projets des structures répondent à des objectifs qui doivent être fixés en amont de la réalisation. L'évaluation sert à vérifier si les objectifs ont été respectés.

Les indicateurs d'évaluation posés doivent être partagés entre les élus et les professionnels.

Cette évaluation est à la fois sur le quantitatif mais aussi sur le qualitatif.

## D'AUTRES TYPES D'INNOVATION : LES GROUPEMENTS EMPLOYEURS

**Présentation d'un dispositif permettant la mutualisation de moyens où les coopérations entre associations permettent de pérenniser des emplois.**

Témoignage de l'expérimentation du Groupement employeur pongiste par Christian LUCAS Président du GROUPEMENT PONGISTE DU BOCAGE («GPB») qui expliquera comment ce dernier s'est créé et de Pascal GAHERY Directeur de l'association Agir la Redingote pour le groupement employeur C2A.

### Présentation de l'exemple du GPB : Christian Lucas

« Un certain nombre de dirigeants de club, lors d'une discussion sur l'avenir de l'association se sont interrogés sur le recrutement d'un éducateur sportif mais aucun club ne pouvait recruter un professionnel faute de ressources suffisantes. Des réunions ont été organisées entre les différents dirigeants de club et au fil de l'eau, les problèmes ont été soulevés et réglés, notamment celui de la confiance entre clubs et le casse-tête juridique (comment créer une structure juridique). Les dirigeants se sont adressés au service de la jeunesse et des sports qui leur a conseillé de créer un groupement d'employeurs.

En septembre 2005, tout le monde était prêt à partir et aujourd'hui toute méfiance envers les uns ou les autres a disparu et l'organisation se passe très bien. A ce jour, le groupement d'employeurs a recruté un deuxième salarié à temps partiel car l'activité (animation de toutes les écoles de tennis de table, l'encadrement des compétitions, la multiplication des initiatives en milieu scolaire, les classes sportives, les interventions dans des établissements adaptés, la participation avec les centres de loisirs et les stages pendant les vacances) s'est considérablement développée. »

### Présentation de la C2A par Pascal Gahery Directeur de l'association Agir la Redingote. SIAE qui a pour objectif d'accompagner des personnes vers une insertion durable.

« Suite à une réflexion avec d'autres collègues qui œuvrent également dans le secteur de l'insertion, des idées de mutualisation pour se professionnaliser et pour se développer ont émergé, d'autant que ces autres associations ont parfois les mêmes élus dans leur conseils d'administration. Ainsi, le groupement a été créé grâce au dispositif local d'accompagnement (DLA) qui a fourni un accompagnement juridique sur la création du groupement d'employeurs. Ce qui a permis la création d'un poste de comptable. La création de postes de comptable et de gestion était primordiale pour nos structures car d'une part les financeurs souhaitaient la mise en place d'une comptabilité analytique qui n'est pas forcément dans la culture associative et d'autre part, c'est à partir d'un poste de gestion qu'il est possible d'étudier un développement, de nouvelles synergies et de nouvelles complémentarités. »

Le groupement d'employeurs est une association loi 1901. L'avantage principal est de pouvoir offrir des postes pérennes : pour les salariés, cela apporte une stabilité de l'emploi et le confort de n'avoir qu'un seul employeur et donc qu'un seul contrat de travail. L'inconvénient se situe majoritairement autour de l'autonomie et de la gestion d'horaires.

## LES CLAUSES SOCIALES

### Présentation par Gwenaél GUILLERM référent Clauses Sociales à l'Unité Territoriale de la DIRECCTE de l'Orne

« Le code des marchés publics qui régit tous les marchés passés entre la sphère publique et la société civile (entreprises / associations...) donne la possibilité aux structures publiques de faire appel au monde associatif : il suffit que le marché précise des clauses spécifiques. Les clauses sociales obligent ceux qui lancent le marché à réserver des heures de travail pour des associations d'insertion et/ou pour des personnes en insertion.

Les contrats aidés octroyés aux associations d'insertion sont une des réponses à ces clauses sociales et aux besoins des territoires : les associations, employeurs de contrats aidés ont une prise en charge à hauteur de 90% du coût du contrat de travail et une partie de leur fonctionnement est également financé.

La mise en œuvre de ces contrats aidés est essentiellement confiée à Pôle emploi et aux missions locales du territoire. Concernant les clauses sociales, la pratique est la suivante : il est nécessaire de définir, en amont, un volume d'heures d'insertion dans le marché et ces heures d'insertion peuvent être réalisées par des associations. »

### Où trouver des marchés avec des clauses sociales ?

Sur le département de l'Orne trois zones sont couvertes par des programmes ANRU (programmes de rénovation urbaine) portés par les collectivités locales et où l'Agence nationale oblige l'inscription de clauses.

Par ailleurs, toutes les collectivités peuvent mettre des clauses sociales dans leurs marchés et peuvent se voir proposer un accompagnement juridique.

## LA CONFÉRENCE PERMANENTE DES COORDINATIONS ASSOCIATIVES

La CPCA est la voix du mouvement associatif organisé et travaille au national comme en région à une reconnaissance pleine et entière des valeurs et intérêts de celui-ci. En Basse-Normandie, la CPCA regroupe 10 coordinations qui représentent la diversité du monde associatif et de ses champs d'intervention.

<http://cpc.a.asso.fr/en-region/basse-normandie>

### MONSIEUR CHAIGNON, PRÉSIDENT DE LA CPCA

La CPCA regroupe tous les secteurs d'activité : elle a l'ambition de représenter l'ensemble de la vie associative.

Le projet associatif est au cœur des préoccupations de chacun : toutes les associations revisitent leur projet associatif car il est très important pour elles de le présenter aux adhérents ainsi qu'aux financeurs qui pour la majeure partie sont financeurs publics. Un projet clair remporte l'adhésion des participants.

L'Etat et les collectivités territoriales doivent continuer d'aider les associations. Les associations doivent aller vers les collectivités et réciproquement. Pour ce faire, il est nécessaire de former les dirigeants bénévoles des associations aux fonctionnements des structures publiques et aux différents financements publics.

Concernant ces financements publics, les collectivités territoriales fonctionnent de plus en plus sous la forme d'appel d'offres : la subvention publique est donc possible mais attention qui dit subvention dit problème de pérennisation par conséquent, il faut aller vers des conventions pluriannuelles d'objectifs qui elles-mêmes nécessitent une évaluation.

Cette évaluation sous-entend un partenariat fort avec deux partenaires qui co-construisent un projet, c'est le dialogue civil qui n'existe pas toujours dans notre société.

La société civile à travers les associations n'est pas reconnue comme interlocutrice. De ce fait, ce dialogue doit se mettre en place avec l'Etat et les collectivités territoriales : il faut un échange approfondi sur les projets de territoire et une mutualisation à l'instar des groupements d'employeurs. Ces groupements d'employeurs sont en effet très riches mais ils ne sont pas les seuls exemples de mutualisation possibles qui peuvent se faire soit avec l'aide de la collectivité ou non.

Il est par conséquent extrêmement important de connaître les projets de territoire et de savoir si les associations peuvent s'inscrire dans ces projets de territoire afin de partager les mêmes centres d'intérêt et les mêmes préoccupations de développement.

### CLOTURE DU FORUM DES ASSOCIATIONS ORNAISES BLANDINE GRIMALDI, DIRECTRICE DE LA DDCSPP DE L'ORNE

Madame Grimaldi excuse l'absence de Préfet de l'Orne qui, retenu par d'autres obligations, fait part à l'ensemble des participants de son soutien quant à cette initiative.

Elle remercie tous les participants à cette journée et particulièrement les organisateurs : la CRESS et le DLA.

Elle souligne que le réseau associatif était bien représenté dans sa diversité et précise que sur cette thématique de la vie associative, la pertinence est caractérisée par la démarche concertée entre les acteurs : l'adaptation des actions doit correspondre aux spécificités de territoire. Cette journée a montré que tout le monde partage cette préoccupation.

Madame Grimaldi rend également hommage aux salariés des associations et aux bénévoles qui sont des soutiens indispensables pour la vie associative qui permet d'assurer diverses missions et de répondre aux préoccupations publiques notamment en ce qui concerne la mixité sociale, la mixité entre les hommes et les femmes et le partage entre tous les citoyens.